



Commune de Guiras

Compte rendu du Conseil municipal du 27 février 2026

Présents : Mmes Courthial Marie-Laure, Delarbre Elisabeth et Viallet Eline, MM. Besson François, Courthial Gildas, Fayard Etienne, Fougier Sébastien, Havond Mickaël, Louahala Ali-Patrick et Tauleigne Marc.

Excusée : Mme Garnier Christine (procuration à Viallet Eline).

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Monsieur Havond Mickaël est désigné secrétaire de séance en attendant l'arrivée de Mr Fayard Etienne

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2025 n'appellant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Informations préalables

- Décisions prises par délégation par le maire :

Renouvellement d'adhésion pour 2026 : CAUE 07, AMF 07 et UDCCAS 07

Marchés publics : Ranc pour la zinguerie du toit du four communal pour 985.68 €

Locations : Location à partir du 1^{er} mars de la maison Mercier à Mme Marion Salès, actuellement en location du logement 4 (duplex) à la maison rose.

Logements communaux libres : appartement 4 maison Rose libéré au 1^{er} mars (visite d'une famille avec 2 enfants programmée pour le 5 mars), appartement 1 Usine (procédure de résiliation du bail en cours, décision du tribunal de Privas attendue pour mi-mars) ; Ancienne Poste (départ d'Aurélié Bouizegarène au 1^{er} mars) ; appartement 4 de l'Usine devrait être libéré en avril ; maison Basseville en attente des travaux de rénovation.

- Urbanisme :

DP accordées : Mme Mathevon (village) pour la construction d'une pergola ; Mr Salzmann (Aunaves) pour la construction d'un abri bois et vélos, Mr Sagnard (La Coste) et Mme Lamure (Cols) pour réfection de façades.

- Informations diverses :

Colombarium et jardin du souvenir finis au cimetière de St-Martin (coût 7 500 €) ;

Départ d'un agent contractuel (démission pour se rapprocher de sa famille) affecté au ménage mairie, école et résidence Serre remplacé par prestation de service avec Mme Salès autoentrepreneuse (18€/h) ;

Notifications : contribution au SDIS 2026 : 8 567 € ; Cotisation assurances 2026 (Relyens) bâtiments et véhicules : 7 787.51 € ;

Inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial de Céline Cuvilliez, secrétaire de générale de mairie.

Arrivée de Mr Etienne Fayard qui prend la suite du secrétariat de séance

Ordre du jour

I. Compte de gestion 2025

Suite à une panne informatique nationale sur le logiciel Hélios utilisé par la trésorerie, le comptable n'est pas en mesure de fournir le compte de gestion 2025 pour cette séance.

Ce document comptable ne peut donc pas être approuvé et les délibérations suivantes portant sur le compte administratif 2025, l'affectation des résultats 2025 et le budget 2026 seront prises sous réserve de la conformité du compte de gestion du trésorier pour 2025 avec le compte administratif de la commune pour 2025.

L'approbation du compte de gestion est donc reportée ultérieurement.

II. Compte administratif 2025– Délibération 20260127-001 :

Le maire présente et commente le compte administratif 2025 pour les sections de financement et d'investissement. L'ensemble des chapitres sont étudiés et les explications données en regard des crédits votés.

Les comptes font ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 207 516.29 € (compris l'excédent 2024 reporté en 2025) et un déficit d'investissement de 125 618.47 € (compris le déficit 2024 reporté en 2025).

Au terme des questions et des explications apportées, le maire ayant quitté la salle du conseil municipal, Mr Sébastien Fougier, 1^{er} adjoint, met au vote le compte administratif 2025.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*

✓ *Approuve le compte administratif 2025 sous réserve de sa conformité avec le compte de gestion 2025 du trésorier.*

III. Affectation des résultats 2025 – Délibération 20260127-002 :

Le maire présente le tableau d'affectation des résultats tels qu'ils découlent du compte administratif.

Il explique les restes à réalisés reportés sur l'année 2026 tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

Il précise bien que c'est toujours sous couvert de la conformité du compte de gestion 2025 avec le compte administratif que cette affectation des résultats est proposée.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*

- ✓ *Approuve l'affectation des résultats tel que proposée dans le tableau annexé sous couvert de leur conformité avec le compte de gestion 2025, établi par le trésorier.*

IV. Vote des taux de fiscalité pour 2026 – Délibération 20260127-003 :

Le maire rappelle les taux actuels de la fiscalité locale pour la taxe foncière sur le bâti : 27.58 % et pour la taxe foncière sur le non bâti : 46.89 %.

Ces taux sont restés inchangés alors que la valeur locative des biens qui constitue les bases d'imposition a augmenté sur l'initiative de l'Etat.

Le maire propose, compte tenu des échéances électorales, de ne pas toucher ces taux ainsi que l'ensemble des exonérations mises en place.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*

- ✓ *Fixe les taux de fiscalité pour l'année 2026 à 27.58 % pour la taxe foncière sur le bâti et à 46.89 % pour la taxe foncière sur le non bâti*
- ✓ *Reconduit pour 2026 les exonérations liées au dispositif FRR, accordées par la délibération 2025321-014bis en 2025 à savoir :*
 - *Exonération de taxe d'habitation en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou chambres d'hôtes conformément à l'article 1414 bis du code des impôts ;*
 - *Exonération de taxe sur le foncier bâti en faveur des immeubles pouvant bénéficier de l'exonération de CFE conformément à l'article 1383 K du code des impôts*
 - *Exonération de taxe sur le foncier bâti des logements acquis puis améliorés en vue de la location permanente*
 - *Exonération de la taxe sur le foncier bâti sur les meublés de tourisme*
 - *Exonération sur les immeubles occupés par des entreprises nouvellement créées ou reprises et par des petites ou micro-entreprises.*

V. Budget primitif 2026 – Délibération 20260127-004 :

Le maire présente le budget primitif 2026 équilibré en fonctionnement à hauteur de 700 K€ et investissement à hauteur de 520 K€.

Le budget est proposé à minima pour permettre au nouveau conseil municipal de démarrer l'exercice 2026 et de modifier le budget en cours d'année si besoin.

La section de fonctionnement tient compte de l'année électorale et du contexte national tendu. Malgré des recettes très prudentes, les marges de manœuvre financières de la commune devraient être préservées (CAF nette prévue à 100k€).

Le budget proposé pour 2026 ne prévoit pas d'augmenter les taux de fiscalité, ni de recourir à l'emprunt. Il n'engage pas de gros projets pour laisser la nouvelle équipe faire ses choix, et propose néanmoins 200 000€ de virement en section d'investissement.

Une explication sur la ligne 202-réalisation de documents d'urbanisme, non pourvue, est demandée. Le maire rappelle que par délibération du 28 juillet 2023, le conseil municipal s'est opposé à la révision du PLU pour le mettre en compatibilité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). De ce fait, le PLU actuel de Gluiras n'est plus applicable depuis le 21/02/2026 (3 ans après approbation du SCOT) et ce sont les règles du RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'imposent dans l'attente, soit d'une révision du PLU, soit de l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). La mise en place d'un PLUi suppose que les communes transfèrent leur compétence en matière d'urbanisme à la CAPCA, ce qui prendra du temps et aura une incidence sur les transferts de charges et donc sur l'attribution de compensation versée par la CAPCA.

La question du PLU ou du PLUi se posera donc pour le futur conseil municipal, c'est pourquoi les crédits budgétaires ne sont pas inscrits, ni en dépenses, ni en recettes, mais le sujet est mentionné en commentaire.

Le maire propose au public présent, dont plusieurs candidats à l'élection municipale du 15 mars, de poser des questions sur ce budget. Pas de prise de parole.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*

✓ *Adopte la proposition de budget primitif 2026, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 700 000€ et en section d'investissement à hauteur de 520 000€.*

VI. Révision des prix – Marché de rénovation de l'Usine - Délibération 20260127-005 :

Dans le cadre du marché de rénovation de l'Usine, le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) mentionnait des révisions de prix.

D'un commun accord entre l'entreprise, le maître d'œuvre (P. Carrillo) et le maître d'ouvrage (Commune de Gluiras), ces révisions de prix n'ont pas été appliquées.

La trésorerie fait remarquer que cet accord relève d'une décision du conseil municipal qui a approuvé le CCAP initial et doit, s'il le décide, délibérer sur l'absence de révision des prix pour permettre le paiement des dernières factures.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*

✓ *Décide de ne pas appliquer de révision de prix prévue à l'article 4.3 du CCAP sur l'ensemble des lots du marché « Rénovation de l'Usine ».*

VII. Subvention association « Le Brasse Bouillon » - Délibération 20250127-006 :

L'association « Le Brasse Bouillon » sollicite une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 de 80 € ainsi qu'une subvention de 500 € pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle, à savoir la venue de la compagnie « le Bal Itinérant » le 31 juillet 2026.

La manifestation se déroule en 2 temps : spectacle acrobatique et musical en première partie (19-21h) puis bal traditionnel avec orchestre de musique folklorique et meneur de danse. La compagnie

installe son chapiteau et ses agrès ; la prestation est de 2 000€ qui devront être couverts par le buffet, la buvette, les aides sollicitées et les fonds propres de l'association.

Plusieurs associations de la commune se sont associées à cet événement qui demande de la préparation et de la main d'œuvre le jour J.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- ✓ *A l'unanimité, attribue à l'association « Le Brasse Bouillon », une subvention de 80 € pour son fonctionnement 2026 ;*
- ✓ *Par 10 voix pour et une contre (Etienne Fayard), attribue une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la manifestation « le Bal itinérant » le 31 juillet 2026, étant entendu que la subvention sera versée une fois l'évènement réalisé et sur présentation du bilan de l'évènement.*

VIII. Questions diverses :

- Mr Etienne Fayard fait part de remarques de personnes estimant que les heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie ne sont pas suffisantes.
- Le maire donne lecture du courrier que lui a adressé Mr François Besson relatant ses 12 années de mandat, la réalisation de beaux projets tels que l'école, la chaufferie collective et la rénovation de l'Usine. Ce courrier se termine en souhaitant bon vent à tous.
Le maire en profite pour remercier l'ensemble des conseillers pour ces 6 ans, en particulier les adjoints et Marc Tauleigne, ancien maire. Mr Tauleigne souligne que ces 12 années d'engagement lui ont plus apporté que coûté.

Les conseillers municipaux et les candidats présents sont invités à passer au Relais de la Pomme pour clôturer ce dernier conseil du mandat autour d'un buffet et pour la remise d'un remerciement à ceux qui s'en vont.

La séance est levée à 22h30.

Ali-Patrick Louahala
Maire

Mickaël Havond
Secrétaire de séance
(Infos préalables)

Etienne Fayard
Secrétaire de séance
(Ordre du jour)